

70510 - Modernisation du réseau routier

**RD5 Réhabilitation des ouvrages de franchissement du
Muhlbach, de l'III et de la Lutter à Benfeld
Proposition de projet de convention de financement à
conclure avec Strasbourg Electricité Réseau et Gaz de
Strasbourg pour l'installation de nouveaux réseaux
dans les ouvrages de franchissement**

CP/2020/228

Service chef de file :

M3 - Entretien et exploitation

Résumé :

Dans le cadre des travaux de reconstruction des trottoirs cyclables des ouvrages de franchissement du Muhlbach, de l'III et La Lutter sur la route départementale RD5 à Benfeld, il est apparu nécessaire de procéder à des travaux de renouvellement des réseaux d'électricité et de gaz.

Afin de limiter les interventions et les risques éventuels liés à la coactivité sur les ouvrages ainsi réhabilités, le Département du Bas-Rhin, Strasbourg Electricité Réseau (SER) et Gaz de Strasbourg (R-GDS) ont convenu d'intégrer la mise en place de réservations dans l'opération de réhabilitation des ouvrages d'art sous maîtrise d'ouvrage départementale, avec remboursement des parts de chaque gestionnaire de réseau au Département à l'issue des travaux.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente :

- d'approuver les modalités financières de participation de SER et R-GDS telles que définies dans le projet de convention à conclure avec le Département du Bas-Rhin;
- d'approuver les termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin, SER et R-GDS;
- d'autoriser son Président à signer cette convention.

Dans le cadre des travaux de reconstruction des trottoirs cyclables des ouvrages de franchissement du Muhlbach, de l'III et de La Lutter sur la RD5 à Benfeld, il est apparu nécessaire de procéder à des travaux de renouvellement des réseaux de gaz et d'électricité.

Afin de limiter les interventions sur l'ouvrage départemental rénové, le Département du Bas-Rhin, Strasbourg Electricité Réseau et Gaz de Strasbourg ont convenu d'intégrer dans l'opération de réhabilitation de l'ouvrage d'art, sous maîtrise d'ouvrage départementale :

- La mise en place de réservations nécessaires aux gestionnaires de réseaux pour le renouvellement de leurs réseaux de distribution respectifs ;
- Le remboursement au Département à l'issue des travaux des parts de chaque gestionnaire.

Le coût prévisionnel total de l'opération est de 144 307,50 € HT soit 173 169,00 € TTC.

Le Département a assuré la maîtrise d'ouvrage et le financement des dépenses de ces travaux. La collectivité bénéficie du FCTVA sur les dépenses engagées.

Compte tenu que les prestations de fourniture et mise en place de gaines et autres travaux complémentaires s'y rapportant permettent exclusivement la création de nouveaux réseaux de distribution par Strasbourg Electricité Réseau et Gaz de Strasbourg, il est proposé que ces gestionnaires apportent leur concours au financement de l'opération à hauteur des dépenses effectivement liées à ces créations de réservations.

Le montant ainsi dû par Strasbourg Electricité Réseau s'élève à 10 040,24 € HT, soit 12 048,29 € TTC et représente 6.96 % du montant total de l'opération.

Le montant ainsi dû par Gaz de Strasbourg s'élève à 5 182,40 € HT, soit 6 218,88 € TTC et représente 3,59 % du montant total de l'opération.

Les travaux ont été réalisés en 2019 sous maîtrise d'ouvrage départementale.

Il est proposé qu'une convention soit conclue entre Strasbourg Electricité Réseau, Gaz de Strasbourg et le Département du Bas-Rhin pour définir les modalités de financement présentées ci-dessus et permettre au Département de recouvrer le montant du financement dû par Strasbourg Electricité Réseau et Gaz de Strasbourg.

Incidences financières

Les dépenses de ces travaux ont été imputées sur la ligne de crédit LC 45538 – REHABILRD2.

Les recettes seront imputées sur la ligne de crédit LC 25851 « travaux de voirie » chapitre 23 nature 23151 au BP 2021.

La Commission du Territoire d'action Sud a émis un avis favorable à cette proposition le 31 août 2020.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve les modalités financières de participation de Strasbourg Électricité Réseau et Gaz de Strasbourg telles que définies dans le projet de convention à conclure avec le Département du Bas-Rhin;*
- approuve les termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin, Strasbourg Électricité Réseau et Gaz de Strasbourg ;*
- autorise son Président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 04/09/20
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY